

L'ONU s'inquiète de la discrimination envers les enfants autistes en Suisse et tout particulièrement à Genève.

Le 4 février 2015, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a adressé à la Suisse une série de recommandations à l'issue de l'examen du respect de la Convention relative aux droits de l'enfant dans le pays. Une partie de ces recommandations concerne spécifiquement les droits des enfants avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA), en particulier dans les domaines de l'inclusion scolaire et sociale, du dépistage précoce et de l'intervention précoce.

Concernant les enfants avec TSA à Genève, le Comité s'est dit préoccupé par la discrimination et la ségrégation à l'égard des ces enfants dans beaucoup d'aspects de leur vie sociale, y compris l'insuffisance de détection précoce, le manque de programmes d'intervention précoce et le manque d'accès à l'éducation ordinaire à cause notamment de l'absence de professionnels qualifiés pour soutenir les enfants autistes au sein des écoles ordinaires. Le Comité s'est également inquiété de la formation insuffisante des professionnels qui s'occupent d'enfants avec un TSA et des traitements inadéquats, tels la pratique du « packing » (enveloppement dans des draps mouillés et froids) qu'il dénonce comme étant de la maltraitance.

En matière de diagnostic et d'intervention précoce le Comité demande instamment à la Suisse de mettre en place les mécanismes permettant une détection et une intervention précoces basés sur des connaissances scientifiques et de s'assurer que tous les enfants avec TSA en bénéficient.

En matière d'inclusion le Comité demande que des mesures soient prises dans tous les cantons pour que les enfants avec un TSA soient entièrement intégrés dans tous les lieux de la vie sociale, y compris les activités de loisirs et les activités culturelles. Le Comité demande instamment qu'une éducation inclusive adaptée aux besoins des enfants avec un TSA soit prioritaire sur une éducation en école spécialisée et en institution spécialisée.

En matière de formation le Comité demande à la Suisse de fournir aux professionnels une formation adéquate en autisme.

En matière de traitements inadéquats le Comité demande à la Suisse d'interdire la pratique du « packing » dans la loi Suisse et de prendre les mesures nécessaires pour que les enfants avec un TSA soient traités avec dignité et respect et bénéficient d'une protection efficace.

¹ Nous avons traduit le terme « daycare » utilisé par le Comité par « institution spécialisée », mais en réalité ce terme veut littéralement dire « garderie ».